

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 30 novembre 2009

Convocation du 24 novembre 2009

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire le trente novembre deux mille neuf à dix-huit heures, à la Maison des Communes de Belfort. Il s'agit d'une deuxième session le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du 23 novembre 2009.

Présents :

Pour les communes :

ANDRE Daniel – BEL Jean-Marie - BELLI Gilles – BERGER Christiane – BISSON Yves - BONVALLOT Jean-Pierre – CHRIST Cyrille - CODDET Christian – CORNEILLE Pierre - DE BREZA Julie – DEVAUX Jean-Louis – DUFERNEZ Bruno – FRAHIER Jean-Luc – FRICK Daniel – GAIDOT Michel -GOBERT Pierre – GRESET Agnès - GRISEZ Jean-Philippe - LALLOZ Jean-Paul – LEMARQUIS Claude – MARTIN Jean-Claude - MAUFREY Jacques – PETITJEAN Emmanuel – PETITJEAN Fabrice - POUDEROUX Christine – RIBREAU Christian - RIGER Laurent – SCHROLL Michel - SERRE Bernard – SOULIE Pascal - SZABO Michel – TORCHE Anne-Marie - VIATTE Bernard - VIVOT Sébastien - VOGT Danièle -

35 présents pour les communes

Pour les établissements publics

COUPEL Alain – GRUEBER Jean-Paul

2 présents pour les établissements publics

Absents excusés :

AYBAR Thierry – BEURET Marie-Claude – BOURQUIN Guy – CAMARASA Elisabeth - CHALMEY Daniel – DAMOTTE Roland - GASPARI Dominique – GILBERT Eric - GILLIOTTE Latifa – GIROL Henri – GREBAUT Jean-Marc - GUY Patrick – HUMBERT Renée - ICHTERS Alain – LEFEVRE Gérard - MORANDINI Francis – OCHEM Ralph - OGOR Alain – OSER Pierre – PARROT Eric – SCHROEDER Bernard – TENAILLON Bernard - VACELET Marie-Antoinette – ZENTNER Bernard

Assistaient :

RHODES Dimitri – LOMBARD Nathalie



Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle à l'assemblée que le quorum n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'une deuxième session, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du 23 novembre 2009. Il est procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Président présente à l'assemblée une décision modificative n°2 du budget primitif 2009 qui se présente selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

La décision modificative ainsi présentée est adoptée à l'unanimité.

2) BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Gaidot, présente le budget primitif 2010 à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité, le service informatique et le service SIG, selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

Le budget primitif 2010 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

3) ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il était prévu à l'ordre du jour d'élire une commission d'appel d'offres. Le nombre de délégués pour cette deuxième session est peu important, monsieur Gaidot demande leur avis aux présents sur la possibilité de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

Les membres du comité approuvent cette suggestion. Il est toutefois fait remarquer au Président que si le quorum n'est pas atteint dès la première session lors de la prochaine réunion, le problème reviendra se poser.

Dans cette éventualité, monsieur Rhodes suggère à l'assemblée de prendre acte des candidatures lors de la première séance et de les soumettre aux votes lors de la deuxième. Cette proposition reçoit l'assentiment de l'ensemble des délégués.

4) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bruno Dufernez, délégué de Bessoncourt demande au Président ou en est la modification des statuts de SIAGEP.

Monsieur Rhodes répond qu'après le vote des nouveaux statuts lors de la réunion du 26 juin 2009, ces derniers ont été présentés pour approbation aux conseils municipaux des communes du Territoire de Belfort le 6 août 2009. Ils avaient trois mois pour se prononcer favorablement ou non sur les statuts.

Les statuts ne peuvent être considérés comme acceptés que s'ils recueillent l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ces conditions viennent d'être remplies notamment après l'adoption des statuts par la ville de Belfort.

Il a donc été demandé par courrier en date du 23 novembre 2009 au service de la Préfecture de bien vouloir fournir l'arrêté validant les nouveaux statuts du SIAGEP.

Nous sommes en attente d'une réponse de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gaidot lève la séance à 19h00.

Fait à Belfort, le 1^{er} décembre 2009

Le Président,

Michel GAIDOT